



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 7.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 3 janvier 2018

L'an deux mille dix huit et le dix janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. BOISSET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme VIGNE DREUILHE à Mme BALAGUE.

Absents excusés : MM. IGUNET. PEGOURIE. RICAUD. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. OVADIA. ESTAUN.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG : ECLAIRAGE DES TERRAINS DE PETANQUE

Exposé :

Suite à la demande de la commune du 14 novembre 2017 concernant l'éclairage de 15 terrains de pétanque, référence 11 BT 298, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- déroulage d'un câble en conducteur U1000R002V dans une gaine remise en tranchée
- fourniture, pose et raccordement de 5 ensembles d'éclairage sportifs sur mâts de 8 mètres de hauteur équipés de 7 projecteurs sportifs à LED de 330 Watts. RAL à confirmer
- fourniture, pose et raccordement d'une armoire de commande pour terrain sportif, équipée pour un allumage individuel par bloc de 5 terrains de pétanque.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	3 248 €
- part SDEHG	8 250 €
- part restant à la charge de la commune (estimation)	9 127 €
Total	<u>20 625 €</u>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'Avant Projet Sommaire de ce projet.

Article 2 : de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180110-10012018_7-DE
Reçu le 12/01/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
11/01/2018
Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE